



**PROTECTION JURIDIQUE
SYNDICAT DES PILOTES
D'AIR FRANCE (SPAF)**

09/01/2023 (valable 3 mois)



SOMMAIRE

- Pourquoi une PJ ?
- La PJ Syndicat de salariés
- Les prestations de CFDP
- Les bases contractuelles
- CFDP en quelques mots



Pourquoi une PJ ?

○ Pourquoi une PJ ?

Le Droit, une matière complexe et coûteuse

- Parce que le droit est une **matière compliquée et vivante**, et que **l'accès à la justice coûte cher**, une garantie de protection juridique revêt tout son sens.

A titre d'exemples :

- **300 € de l'heure** : le coût moyen d'une consultation auprès d'un avocat
- **1.000 €** : le coût moyen d'une expertise amiable et contradictoire
- **5.000 €** : le coût moyen d'un procès

Par ailleurs, le Droit et la Justice en France en 2021, c'est :

- 89.185 articles législatifs et 242.663 articles réglementaires qui encadrent la vie et l'activité des Français
- 2.030.116 décisions en matière civile et commerciale (dont 103.141 affaires prud'homales)
- 525.636 décisions en matière pénale
- 286.403 décisions en matière administrative



Pourquoi une PJ ?

Exemple d'un sinistre Protection Juridique



1. Une salariée est victime de discrimination : elle n'a pas perçu une prime contrairement à tous les autres salariés du groupe.
2. Nous intervenons sur un terrain amiable et mettons en cause l'employeur.
3. L'employeur maintient sa position et refuse de verser la prime.
4. Nous engageons une procédure au fond devant le Conseil de prud'hommes.
5. Le juge prud'homal fait droit à la demande de la salariée.
6. L'employeur fait appel de la décision.
7. La Cour d'Appel confirme la décision de première instance.
8. Nous tentons d'exécuter à l'amiable l'arrêt d'appel, en vain.
9. Nous mandatons un huissier pour exécuter l'arrêt d'appel.
10. Nous suivons l'exécution jusqu'au parfait désintéressement de la salariée.

Coût pour l'assurée sans une garantie de protection juridique :
environ 5.000 €



La PJ
Syndicat de salariés



La PJ Syndicat de salariés

Des réponses concrètes à des besoins réels

- Précurseur, CFDP s'est investie très tôt sur le marché de la protection juridique salariés pour répondre aux **attentes les plus prégnantes des Français**.
- En effet, selon de nombreux sondages, l'emploi et le chômage constituent l'une des priorités des Français ; les médias se font par ailleurs de plus en plus souvent l'écho des salariés victimes de pratiques contestables de la part de leurs employeurs (licenciement pour un motif économique contesté, non-respect de dispositions conventionnelles, discriminations...).
- Or, en cas d'atteinte à leurs droits, **les salariés se retrouvent trop souvent seuls face à leur employeur, partie forte dans la relation contractuelle**.
- A l'écoute du terrain et de ses partenaires, CFDP sait à quel point il est important **de cibler les garanties en fonction des attentes des assurés**.
- C'est ainsi qu'elle propose un ensemble de garanties indispensables liées au travail mais aussi à la protection sociale, permettant ainsi au partenaire de constituer un **pack de garanties et de prestations adapté aux besoins de ses adhérents**.
- Les garanties de CFDP viennent enfin très utilement **compléter les services du Syndicat**, afin de garantir une couverture optimale aux salariés adhérents.

La solution :
Une Protection Juridique Indépendante

CFDP, c'est **LE partenaire pour des produits de protection juridique adaptée et sur-mesure**.

- Contestation d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse.
- Contestation d'une classification en regard de la grille de la convention collective.
- Prise d'acte de rupture suite à une faute inexcusable de l'employeur.
- Contestation d'une sanction disciplinaire.
- Contestation devant le médecin-expert du refus de reconnaissance du caractère professionnel d'une maladie ou d'un accident.
- Contestation du taux d'incapacité déterminée par la Sécurité Sociale.

○ La PJ Salarié

Les garanties fondamentales

La protection prud'homale

L'assuré a besoin de faire valoir ses droits à l'égard de son employeur suite à des difficultés dans l'exécution de son contrat de travail.

L'assuré quitte ou perd son emploi suite à une démission ou un licenciement et ne parvient pas à trouver un accord avec son employeur.

La protection sociale

L'assuré est victime d'une maladie, d'un accident ou d'une agression et rencontre des difficultés pour faire valoir ou respecter ses droits à l'égard de son employeur, des organismes sociaux ou d'assurances gestionnaires des contrats santé ou prévoyance.

- Défense pénale en cas de mise en cause pour une faute commise dans l'exercice des fonctions.

- Recours en cas d'atteinte à l'intégrité physique dans l'exercice des fonctions.

- Mise en cause sur le terrain pénal suite à des accusations mensongères de harcèlement.

- Menace d'atteinte à l'intégrité de l'adhérent du fait de ses activités professionnelles.

- Recours suite à une agression survenue sur le lieu de travail.

○ La PJ Salarié

Les garanties fondamentales

La défense civile & pénale

L'assuré est poursuivi devant les tribunaux répressifs pour des faits relatifs à son activité professionnelle relevant de l'exercice de ses fonctions, missions, ou délégations (commission d'une infraction pénale résultant d'une maladresse, imprudence, négligence, inattention, méconnaissance ou inobservation des lois ou des règlements, d'un manque de précaution ou d'une abstention fautive).

Le recours civil & pénal

L'assuré est victime de harcèlement, de menaces, d'injures, de discrimination, de diffamations ou de dommages corporels non accidentels dans l'exercice de ses fonctions, missions ou délégations.

Les exclusions principales

- GUERRE CIVILE OU ÉTRANGÈRE, UNE ÉMEUTE, MOUVEMENT POPULAIRE, MANIFESTATION, RIXE, ATTENTAT, ACTE DE VANDALISME, DE SABOTAGE OU DE TERRORISME
- VIOLATION INTENTIONNELLE DES OBLIGATIONS LÉGALES OU INCONTESTABLES, FAUTE, ACTE FRAUDULEUX OU DOLOSIF COMMIS VOLONTAIREMENT CONTRE LES BIENS ET LES PERSONNES EN PLEINE CONSCIENCE DE LEURS CONSÉQUENCES DOMMAGEABLES ET NUISIBLES
- LITIGE PRESENTANT UN CARACTÈRE NON ALEATOIRE LORS DE L'ADHÉSION
- LITIGE GARANTI PAR UNE ASSURANCE DOMMAGES OU RESPONSABILITÉ CIVILE
- ÉTAT D'IVRESSE PUBLIQUE ET MANIFESTE, TAUX D'ALCOOLÉMIE ÉGAL OU SUPÉRIEUR À CELUI LÉGALEMENT ADMIS, INFLUENCE DE SUBSTANCES OU DE PLANTES CLASSÉES COMME STUPÉFIANTS, REFUS DE SE SOUMETTRE À UN DÉPISTAGE
- CONFLITS COLLECTIFS DU TRAVAIL, OU RELATIFS À L'EXPRESSION D'OPINIONS POLITIQUES, RELIGIEUSES OU SYNDICALES
- LITIGE À PORTÉE COLLECTIVE QUAND BIEN MÊME ILS SE MATÉRIALISERAIENT SOUS LA FORME D'UNE MULTIPLICITÉ DE SINISTRES INDIVIDUELS
- DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA PROFESSION DANS SON ENSEMBLE

Les montants de prise en charge

Les montants sont cumulables et représentent le maximum des engagements par juridiction (montants signalés par un astérisque*) ou par intervention, même en cas de renvoi d'audience

BAREME APPLICABLE AUX HONORAIRES D'AVOCAT & D'EXPERT	En € TTC
PHASE AMIABLE	
Démarches amiables	
Intervention amiable	150
Protocole ou transaction (y compris homologation et apposition de la formule exécutoire)	400
Consultation & expertise	
Consultation de spécialiste	400
Expertise amiable contradictoire	1 200
MARD (Modes Alternatifs de Résolution des Différends)	
Conciliateur de justice (assistance), Médiation de la consommation	400
Médiation conventionnelle ou judiciaire, Arbitrage, Procédure participative	600
PHASE JUDICIAIRE	
Assistance	
Assistance préalable à procédure pénale ou à une instruction	400
Assistance à expertise judiciaire comprenant la rédaction des dires (forfait par réunion)	
Commissions ou juridictions de première instance	
Démarche au Parquet (forfait), Saisine du SARVI (forfait)	130
Commissions diverses (y compris CIVI)	600
Ordonnance sur requête (forfait)	450
Référé / Référé heure à heure	700 / 850
Assistance aux mesures alternatives aux poursuites	600
Tribunal de Police	600*
Tribunal Correctionnel	900*
Tribunal / Chambre de proximité	850*
Tribunal Judiciaire, Tribunal Administratif, Autres juridictions du 1er degré	1 200*
Conseil de Prud'hommes (Référé, Phase de Conciliation, Départage / Phase de jugement)	600* / 900*
Incidents d'instance et demandes incidentes	700
Cours ou juridictions de recours	
Cour ou Juridiction d'Appel	1 850*
Recours devant le 1 ^{er} Président de la Cour d'Appel	600
Cour de Cassation, Conseil d'Etat, Cour d'Assises	2 100*
Autres juridictions	
Juridictions européennes (CJUE, CEDH), Juridictions étrangères	1 200*
Juge de l'exécution, Juge de l'exéquat	700

Les plafonds et modalités de prise en charge

PLAFONDS, FRANCHISE & SEUIL D'INTERVENTION		En € TTC
PLAFONDS ET SOUS-PLAFONDS		
Plafond de prise en charge par sinistre (France, Andorre, Monaco) :		30 000
Dont plafond pour démarches amiables :		600
expertises judiciaires :		5 500
Plafond de prise en charge par sinistre (hors France, Andorre, Monaco) :		
		3 000
FRANCHISE & SEUIL D'INTERVENTION		
Franchise :		aucune
Seuil d'intervention :		aucun

Les montants comprennent les frais habituels inhérents à la gestion d'un dossier (frais de copie, de téléphone, de déplacement, de postulation, de traduction d'actes...) et constituent la limite de la prise en charge même en cas de pluralité ou de changement d'avocats.

Les honoraires sont réglés une fois la prestation effectuée et le remboursement sera effectué taxes comprises au plus tard dix (10) jours après réception de la facture acquittée.

Les indemnités qui pourraient être allouées au titre des articles 700 du Code de Procédure Civile, 375 et 475-1 du Code de Procédure Pénale, L761-1 du Code de Justice Administrative, ou leurs équivalents devant les juridictions étrangères, ainsi que les dépens et autres frais de procédure bénéficient à l'assuré par priorité pour les dépenses dûment justifiées restées à sa charge, et subsidiairement à CFDP dans la limite des sommes qu'elle a engagées.



Les prestations de CFDP

○ Les prestations juridiques

CFDP réalise naturellement les prestations classiques de tout assureur de protection juridique...

Du premier appel pour expliquer son litige jusqu'à l'exécution de la décision de justice rendue, CFDP est présent aux côtés de l'assuré à tous les stades de son sinistre

« Je souhaite contester le taux d'invalidité qui m'a été attribué par le médecin-expert de la Sécurité Sociale pour prétendre au versement d'indemnités suite à un accident. Que dois-je faire ? »

« J'envisage de me séparer de mon conjoint mais nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord sur la garde des enfants. Comment faire pour trancher ce différend ? »

« J'accueille à mon domicile mon père atteint de la maladie d'Alzheimer ; puis-je prétendre à des aides fiscales, et si oui lesquelles ? »

« Suite au décès de mon père, j'ai découvert qu'il avait fait une donation à une tierce personne dépassant la quotité disponible. Ai-je un recours ? »

« Mon bailleur ne me restitue pas mon dépôt de garantie dans le délai légal et ne répond plus à mes demandes de remboursement. Que dois-je faire ? »

« Plusieurs semaines après la livraison d'une nouvelle machine à laver, celle-ci tombe en panne subitement ; le service après-vente m'indique envoyer un réparateur mais il n'est toujours pas passé. Que faire ? »

○ Les prestations de CFDP

Les prestations juridiques

L'assistance téléphonique juridique & préventive

Au numéro dédié, CFDP s'engage à écouter et fournir à l'assuré par téléphone des **renseignements juridiques** relevant du droit français et **relatifs à sa vie privée, en dehors du droit du travail géré directement par le syndicat.**

Des juristes qualifiés sont à son écoute pour répondre à ses **interrogations**, l'informer sur ses **droits**, l'aider en cas de difficultés dans la **compréhension de documents juridiques** afin de l'éclairer avant une prise de décision, lui proposer des **solutions concrètes**, et envisager avec lui, dans le cadre d'un **accompagnement personnalisé**, la suite à donner à sa difficulté.

Les prestations de CFDP

Les prestations juridiques



Amiable

Aide à la constitution du dossier et analyse

Conseils sur la conduite à tenir face à un litige et concertation avec l'assuré sur la stratégie juridique à mettre en œuvre

Intervention pour obtenir une solution négociée et amiable

Prise en charge des frais d'expertise amiable

Judiciaire

Libre choix des auxiliaires de justice

Communication sur simple demande des coordonnées d'auxiliaires de justice

Accompagnement tout au long de la phase judiciaire et relais avec l'auxiliaire de justice

Prise en charge des honoraires des auxiliaires de justice

Exécution

Suivi de l'exécution des protocoles transactionnels amiables et des décisions de justice

Prise en charge des honoraires des auxiliaires de justice nécessaires pour l'exécution

L'intervention se termine par la parfaite exécution ou en cas d'insolvabilité du débiteur

○ Les prestations d'assistance

...mais CFDP va encore plus loin en proposant des prestations d'accompagnement humain à l'assuré dans ses moments difficiles

Quelle que soit la nature de l'accident de la vie qui survient (maladie, accident, séparation, licenciement...), l'assuré a toujours besoin d'un soutien

L'assistance psychologique

L'assuré traverse une période difficile, au niveau relationnel, familial ou professionnel, ou est amené à surmonter une épreuve : deuil, maladie, handicap, licenciement, problèmes conjugaux... Il peut également ressentir de manière récurrente un stress, voire une souffrance physique ou morale. Toutes ces difficultés peuvent avoir des répercussions sur sa vie et son bien-être.

CFDP met à sa disposition une ligne d'assistance psychologique qui permet de sortir de l'isolement, de faire le point, de dédramatiser les situations, afin de l'aider à prendre de la distance, dépasser ses angoisses, et gérer son stress.

Ce service est assuré par une équipe de psychologues cliniciens ou du développement, spécialisés dans l'accompagnement à distance.



L'accompagnement social

L'assuré doit faire face à une période difficile et à des besoins liés à la santé, la famille, l'emploi, le budget... Il peut également souhaiter être conseillé, orienté, accompagné pour l'accès aux aides sociales, aux secours financiers ou aux services à la personne.

CFDP offre un service d'accompagnement social qui peut être sollicité à l'occasion d'un changement de situation professionnelle, d'un changement de situation familiale ou d'un changement de situation médicale.

L'accompagnement est réalisé par une équipe de travailleurs sociaux (assistantes sociales et conseillères en économie sociale et familiale) qui peut être sollicitée pour tout type de demande.



Les bases contractuelles

Les bases contractuelles

Sur la base des éléments du risque communiqués :

Nombre d'adhérents à garantir : 303

et conformément au présent projet :

Assiette	Périodicité	Cotisation HT	Taxes (13,40%)	Cotisation TTC
Nombre d'adhérents	Mensuelle	2,12 €	0,29 €	2,40 €
	Annuelle	25,40 €	3,40 €	28,80 €

Soit une prime annuelle totale de 8.726,40 € TTC pour 303 adhérents

- Souscripteur du contrat-cadre : SPAF (Syndicat des Pilotes d'Air France)
- Assureur : CFDP ASSURANCES
- Bénéficiaires : l'ensemble des pilotes adhérents du souscripteur, personnes physiques, à jour du paiement de leurs cotisations
- Distribution : contrat groupe fermé (le contrat est souscrit par le SPAF pour le compte de tous ses adhérents)
- Délai de carence : aucun
- Territorialité : monde entier
- Données : échanges de flux via serveur FTPS
- Gestion :
 - Un interlocuteur dédié
 - Reporting une fois par an à la date anniversaire du partenariat
 - Suivi annuel du contrat afin de vérifier notamment l'adéquation des garanties au besoin de la cible, l'atteinte des objectifs d'adhésions, ainsi que l'équilibre technique du partenariat.



CFDP en quelques
mots

Nos chiffres clés

72 Md'€

de chiffre d'affaires en 2021

210

salariés dont 150 juristes

209%

de marge de solvabilité



139 000

Informations juridiques par an



44 000

litiges résolus par an



94%

Des clients trouvent leur juriste **facilement joignable**



75%

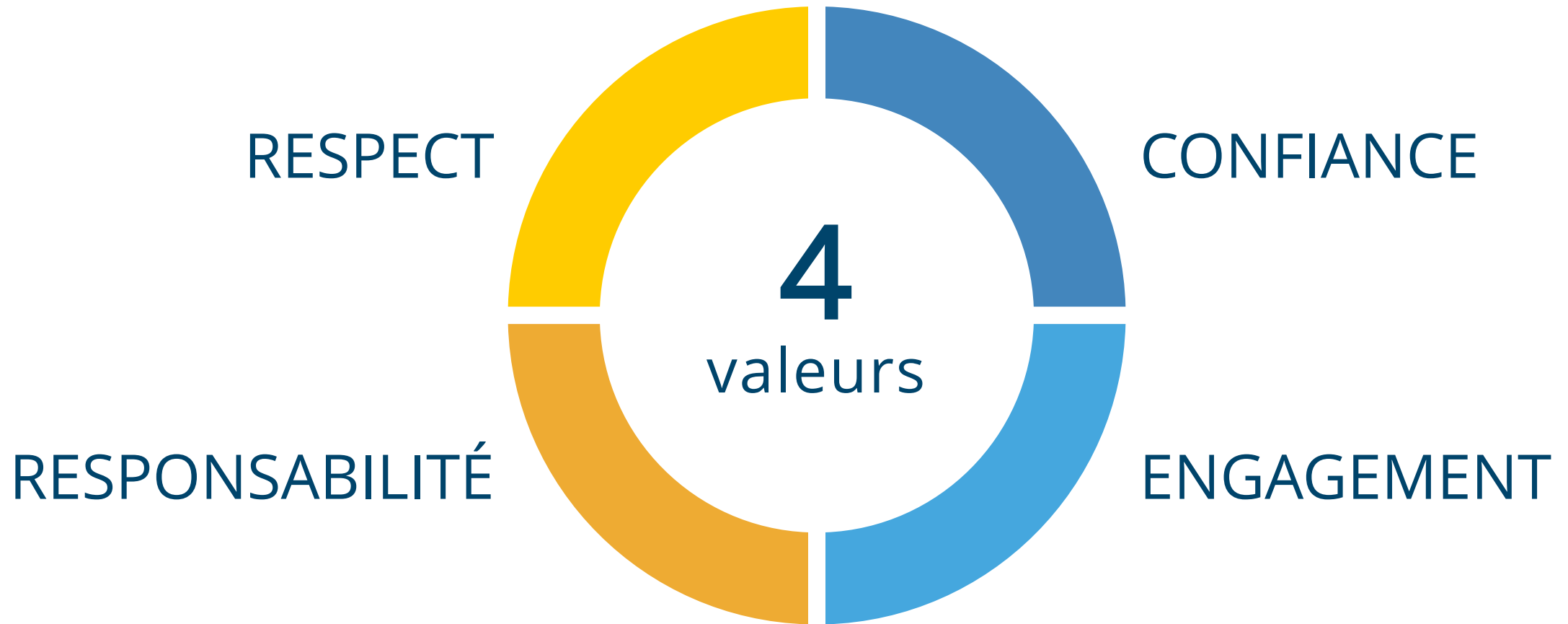
Des litiges sont réglés à l'amiable



30
Implantations en France
et 1 succursale en Belgique

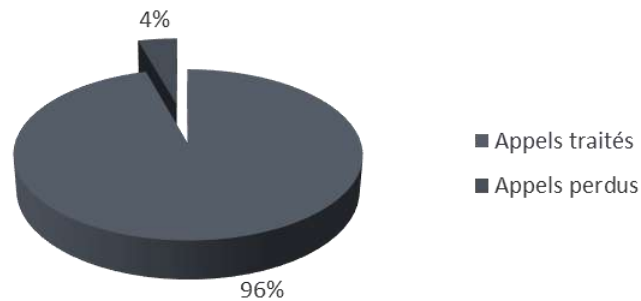


Nos valeurs



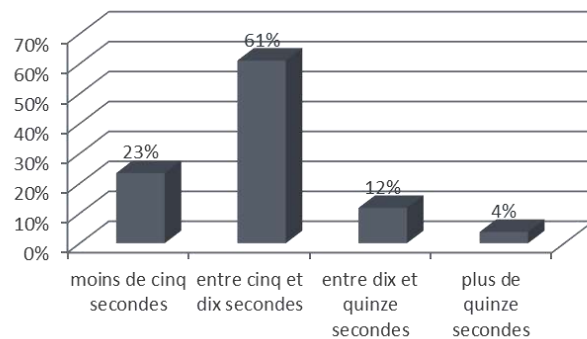
Qualité de service

Taux de décroché des appels



96 %
des appels traités

Temps de décroché des appels



84 %
des appels répondus en moins de dix secondes

CFDP peut, de manière régulière ou ponctuelle, effectuer des enquêtes de satisfaction auprès des assurés.

Ces enquêtes peuvent être élaborées sur différents critères, par exemple :

- Disponibilité et écoute,
- Réactivité et compétence,
- Appréciation des conseils fournis et du résultat obtenu,
- Service apporté par les mandataires extérieurs...

Qualité de service

75
ANS

de protection juridique
portés par l'engagement
des femmes et des
hommes de CFDP.



90%

des assurés sont satisfaits des
prestations de CFDP.



82%

des assurés sont satisfaits
de la solution amiable proposée.



88,2%

des assurés sont satisfaits
d'avoir un interlocuteur dédié à
la gestion de leur dossier.



87%

des assurés estiment que
leur interlocuteur est facile à
joindre.



Protection Juridique Indépendante